

NOTICE COMMANDE

Pour une bonne gestion et un meilleur suivi de vos commandes de licences, **vous devez impérativement conserver un exemplaire du bon de commande licences durant toute l'année scolaire.**

Chaque école a la possibilité de demander, à tout moment, de nouvelles licences en les commandant auprès du siège de la FFEC.

Pour les structures dépendant des collectivités territoriales, vous devez, au préalable, vous rapprocher de votre service comptable afin qu'il établisse un bon de commande type et le joindre avec le bon de commande inclus dans la procédure d'adhésion de la FFEC.

Les licences 2022 inutilisées de la période précédente au 31 janvier 2023, pourront être renvoyées à la FFEC **avant le 1er mars 2023** et seront remboursées. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible.

Si votre structure a un **budget supérieur à 50 000 €** et que vous avez commandé moins de 30 licences Chapiteau vous devez vous acquitter de la **cotisation d'équité** (cf. appel à cotisations FFEC). Cette cotisation peut, à tout moment, de l'année être convertie en licence Chapiteau ou Bascule. Pour se faire vous aurez simplement à nous retourner votre fichier «licences.xls» mis à jour.

Toutes les licences, qu'elles soient annuelles ou temporaires, doivent être déclarées sur le fichier «licences.xls». Le fichier devra être transmis lors de la procédure d'adhésion en ligne sur notre site (facultatif pour les primo adhésion). Pour une commande de licences supplémentaire, en dehors de la procédure d'adhésion, merci de vous adresser directement au siège par mail ou téléphone.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires au **01 41 58 22 30** ou par mail à l'adresse **administration@ffec.asso.fr**

BON DE COMMANDE LICENCES 2023

Nom de la structure :

Adresse de livraison :

Nom du responsable de la commande :

Nom du responsable de la saisie des licences :

Licence Chapiteau (annuelle) avec assurance 2022

Quantité	Tarif unitaire	Net à payer
	22,40 €	

Licence Chapiteau (annuelle) sans assurance¹ 2022

Quantité	Tarif unitaire	Net à payer
	21,40 €	

¹ Pour pouvoir déclarer vos licenciés sans assurance, vous devez joindre à ce bon de commande une attestation de votre assureur précisant que vos adhérents sont couverts pour l'activité cirque pour l'année 2023.

À partir du 1er janvier 2023 Licence Bascule (15 jours) 2023

Activités ponctuelles/stages du / /2023 au / /2023		
Quantité	Tarif unitaire	Net à payer
	7,30 €	

TOTAL À PAYER	€
----------------------	---

Paiement par chèque

Paiement par virement

Fait à

Le

Signature :